

Compte rendu de l'Assemblée Générale



de l'ACCA de MESSEME du 27 juin 2025

Ouverture de la séance 18h30

L'assemblée générale est présidée par Mr TIFFENEAU Jean Pierre, assité de Mr BROSSARD Cédric en qualité de secrétaire et de Mme FRANCOIS Isabelle Maire de Messemé.

Une feuille d'émargement a été signée par 13 membres et celle-ci reste annexée au procès verbal.

Ordre du jour de l'assemblée générale

Bilan financier 2024 / 2025 :

Recettes : 4022,50 €

Dépenses : 3965,60 €

Saison de chasse 2025/2026 :

Jour de chasse :

Dimanches, Jeudis et jours fériés.

A partir du 8 décembre, la chasse sera ouverte le jeudi, vendredi, samedi et dimanche.

Pour les battues, la chasse reste ouverte tous les jours de la saison, sur convocation du président

Horaires de chasse :

A partir du 14 septembre 8h00 / 12h30 et 14h30 au couché du soleil .

A partir du 5 octobre 9h00 / 12h30 et 14h30 au couché du soleil j'usqu'à la fermeture générale le 28 février 2026 . (pas de restriction d'horaires pour les battues et plan de chasse)

La chasse aux pigeons à poste fixe sera ouverte les jours de chasse à partir du 1 novembre 2025 au 20 février 2026 et sans restriction d'horaires entre 12h30 et 14h00 et devra obligatoirement être déclarée au président.

Cotisations et catégories de membres :

Sociétaires : 140 €

Ascendants et descendants : 150 €

Droit de chasse : 160 €

Actionnaire : 355 : €

Tickets journaliers : 10 €

Sanction :

Une amende de 150 € sera appliquée pour toutes infractions au règlement intérieur de l'ACCA, ainsi qu'une amende de 50 € pour le non-respect des consignes de sécurité données en chaque début de battues ainsi que pour toutes divagations de chien(s).

Stationnement:

Interdit au delà de 150 m de toutes habitations et 4 parkings ACCA sont à disposition.

Réserves :

Suite à la demande de renouvellement par la FDC 86, celle-ci reste maintenue sur les mêmes parcelles et même surface.

Toutes ses approbations ont été adoptées à l'unanimité par vote à mains levé.

Le conseil d'administration reste inchangé.

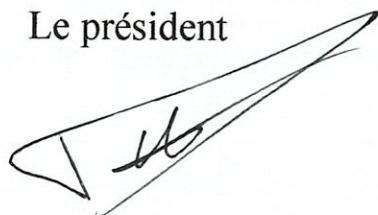
19h45 la séance est levée.

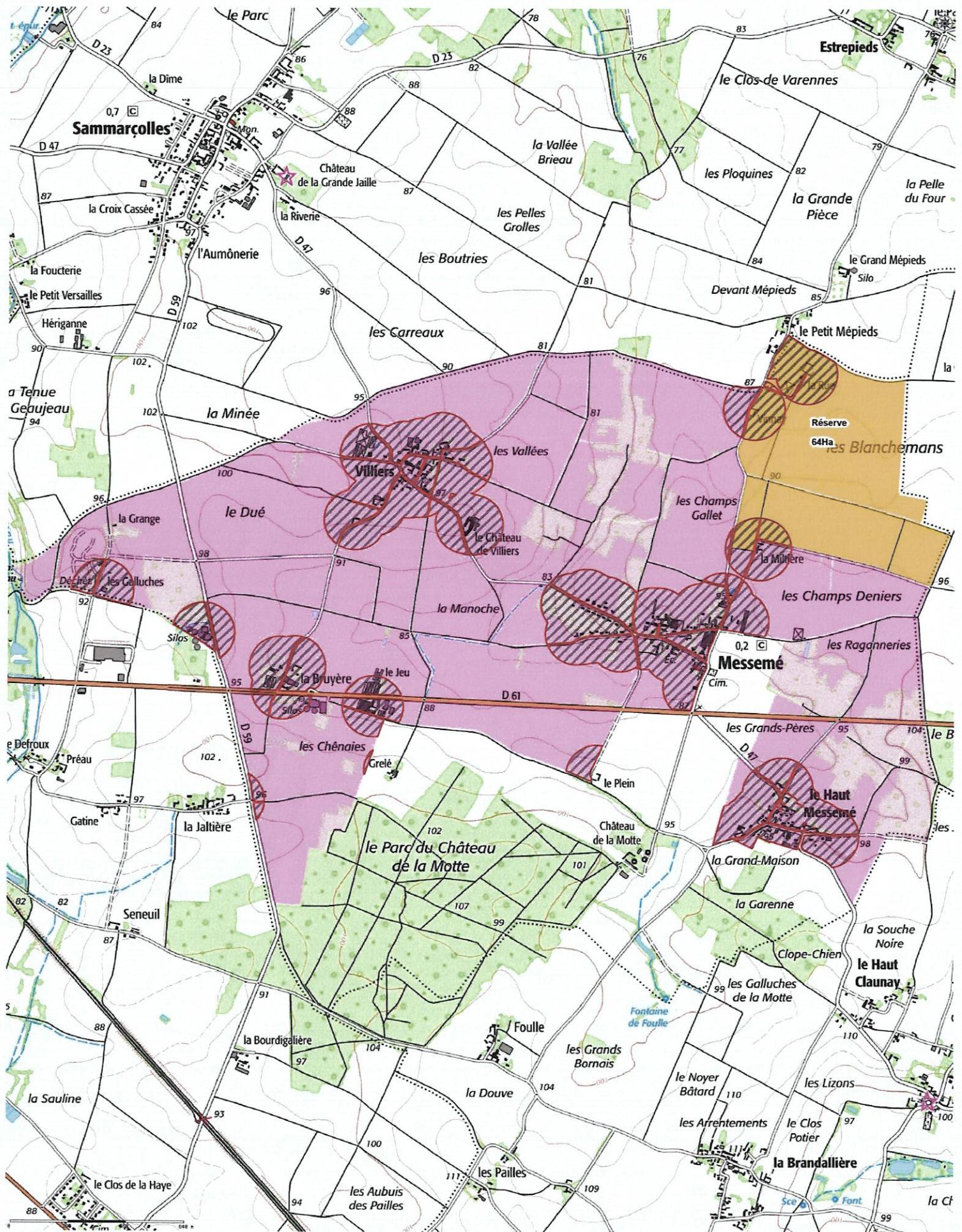
L'association tient à remercier la mairie pour les subventions communales.

Le secrétaire



Le président





projet de renouvellement des réserves 2025 ACCA DE MESSEME Projet N°422

Source: FDC86 - Fond de plan: © IGN - SCAN25 ®
Éditée le 10/06/2025

Superficie hors 150m: 536,17 ha
Réserve hors 150m: 63,64 ha